

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 30 août 2016**CP2016_08_11
id. 2752

L'an deux mille seize le trente août , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS), Mme LE CORRE (pouvoir à Mme NEGRE)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**PROMOLOGIS
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT
POUR L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION
DE 17 LOGEMENTS PLF
GENDARMERIE - ROUTE DE MONTBARTIER
COMMUNE DE MONTECH**

Monsieur le Président soumet à l'examen de la Commission Permanente une demande de garantie d'emprunt présentée par Monsieur le Directeur de la S.A. PROMOLOGIS concernant l'opération de construction de 17 logements (17 Prêt Logement de Fonction) situés à la Gendarmerie, route de Montbartier à Montech.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 2 983 184 € fait apparaître le détail suivant :

* PLF Travaux	2 386 351,00 €
* PLF Foncier	596 833,00 €
Total	2 983 184,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 2 983 184 €.

Les conditions actuelles de cet emprunt à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont définies dans le contrat n° 46146.

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 1 789 910,40 €, soit 60 % d'un montant global de 2 983 184 €, la commune de Montech se portant garante à hauteur de 40 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 24 mai 2016.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la S.A. Promologis, pour l'opération de construction de 17 logements (Prêt Logement Fonction) situés à la gendarmerie, route de Montbartier à Montech, la garantie du Département à hauteur de 60 % soit 1 789 910,40 €, selon les conditions de prêt susvisées ;
- Précise que la commune de Montech se porte garante à hauteur de 40 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 24 mai 2016 ;

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC